

RÉSOLUTION NO 0310/03/22

AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors d'une assemblée tenue le 21 mars 2022, le conseil municipal de la Ville de Drummondville a adopté la résolution no 0310/03/22 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- d'autoriser la classe d'usages C-7 (commerce lié à la construction) et les usages "6379 Autres entreposages" et "6375 Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers incluant les mini-entrepôts" faisant partie de la classe d'usages I-3 (industrie semi-lourde) à l'intérieur de la zone d'habitation H-5105-1 et plus particulièrement au 840 du boulevard Lemire Ouest, selon certaines conditions.

La zone d'habitation H-5105-1, à l'intérieur de laquelle se trouve le terrain visé, inclut approximativement des terrains situés de part et d'autre du boulevard Lemire Ouest entre les rues Chauvin et Fréchette.

- **QUE** la résolution no 0310/03/22 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Drummond en date du 5 avril 2022, date à laquelle ladite résolution **entre en vigueur** et a force de loi.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 14 avril 2022.

Me Mélanie Ouellet
GREFFIÈRE